

CENTRE DE PREORIENTATION

Un préalable à l'orientation, une étape entre soins et insertion

Session :

Groupe d'environ 12 stagiaires.

Durée :

Selon le temps nécessaire à la validation du projet.

N'excède pas 12 semaines,
à raison de 366 heures maximum pour 3 mois.

Validation :

Le projet d'insertion professionnelle élaboré par le stagiaire sera présenté à la MDPH.

CONTENU

Après une semaine d'accueil destinée à amener le stagiaire à s'approprier la démarche d'orientation, le stage se déroule selon quatre axes :

- Bilan des connaissances et mesure des aptitudes physiques et intellectuelles dont il faudra tenir compte dans la construction du projet.
- Elaboration du projet professionnel :
 - ✓ Mise à jour des compétences acquises dans les précédentes activités ainsi que des intérêts et priorités de chacun,
 - ✓ Découverte de l'entreprise, des métiers, de l'environnement socio-économique, des différents contrats de travail,
 - ✓ Mise en perspective de ces différents éléments, amènera le stagiaire à faire un choix.
- Remobilisation :
 - ✓ Sociale par l'inscription dans un groupe et la mise en œuvre fréquente d'un travail d'équipe,
 - ✓ Physique par des activités physiques adaptées (APA) au handicap de chacun.
- Vérification par les stages en entreprise de l'intérêt du stagiaire, des compétences et capacités requises pour le métier choisi. Cette phase permet de transformer le but à atteindre en objectifs d'actions.

Informations données à titre non contractuel

CENTRE DE REEDUCATION ET D'INSERTION PROFESSIONNELLE

435 avenue Georges Frêche – CS 10010 – 34173 CASTELNAU LE LEZ CEDEX

Tel : 04.67.33.18.00 - Fax : 04.67.33.18.30 – Email : contact.crip@ugecam-oc.cnamts.fr

Site Web : www.crip-34.fr

OBJECTIFS

- Favoriser l'émergence d'un projet d'insertion professionnelle dont le stagiaire sera l'auteur.
- L'accompagner dans la démarche de vérification de son projet.
- Définir avec lui les étapes nécessaires à sa concrétisation.

ACCOMPAGNEMENT DU PROJET PROFESSIONNEL

L'accompagnement est assuré par une équipe pluridisciplinaire comprenant :

- responsable du service, psychologue
- formateurs
- médecin

En fonction de ses besoins, le stagiaire pourra bénéficier de l'accompagnement des professionnels suivants :

- assistante de service social
- éducateur
- chargé d'insertion professionnelle
- psychologue
- ergothérapeute
- kinésithérapeute
- infirmière

LA VALIDATION

Le projet d'insertion professionnelle élaboré par le stagiaire sera proposé à la MDPH et pourra se traduire en termes de :

- Formation professionnelle,
- Insertion directe en milieu ordinaire avec, éventuellement, accompagnement de CAP ou PÔLE EMPLOI,
- Travail en milieu protégé,
- Retour aux soins si nécessaire ou reconnaissance d'inaptitude au travail.